



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 953**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 mars 2022, le règlement suivant :

953 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 407 600 \$ pour l'acquisition, la mise à niveau et le remplacement de systèmes applicatifs et d'équipements technologiques dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur informatique;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 juin 2022;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 15 JUILLET 2022.

La greffière,

(s)
ME CATHERINE ADAM, OMA